

Un guide

Stimuler des progrès en misant sur la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida

*Session Extraordinaire des
Nations Unies sur le VIH/SIDA
Juin, 2001*



Octobre 2001

Préparé par le

**Conseil international des ONG de lutte contre le sida
(ICASO)**

Stimuler des progrès en misant sur la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida

Un guide

Publié par le Conseil international des ONG de lutte contre le sida (ICASO).

© 2001 Conseil international des ONG de lutte contre le sida.

Le présent document est rendu possible grâce au soutien technique et financier de l'ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida) et de la Direction des affaires internationales, Santé Canada.

ICASO tient à remercier David Garmaise, qui a contribué à l'ébauche de ce document.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires

Déclaration d'engagement sur le VIH/sida

On peut télécharger une version électronique de la Déclaration à partir du site Web de l'ONUSIDA :

www.unaids.org/UNGASS/index.html

Des exemplaires imprimés sont disponibles auprès des conseillers de programme ONUSIDA dans les pays (qui sont les points focaux de l'ONU au palier national).

Stimuler des progrès en misant sur la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida – Un guide

On peut se procurer des exemplaires imprimés de ce document en français, anglais et espagnol auprès du Secrétariat central de l'ICASO.

On peut aussi en télécharger une version électronique à :

www.icaso.org/ungass/advocacyeng.pdf (français)

www.icaso.org/ungass/advocacyesp.pdf (Anglais)

www.icaso.org/ungass/advocacyfra.pdf (espagnol)

ICASO – Secrétariat central

399, rue Church (4^e étage)

Toronto, ON

CANADA M5B 2J6

Téléphone: (1-416) 340-2437

Télécopieur: (1-416) 340-8224

Courriel: info@icaso.org

www.icaso.org

L'ICASO est le réseau international des organismes communautaires de lutte contre le VIH/sida (OCLS). Son mandat est de promouvoir et de soutenir le travail des OCLS, à travers le monde, pour prévenir le sida et donner des soins et des traitements aux personnes vivant avec le VIH/sida, en mettant l'accent sur le renforcement de la réponse dans les communautés affectées et où les ressources sont minces.

L'ICASO réunit des groupes du monde entier, qui sont affectés par l'épidémie de VIH/sida. La reconnaissance et le respect de l'ICASO à l'égard des droits humains de toutes les personnes sont essentiels à une stratégie cohérente de santé publique, pour lutter contre l'épidémie de sida.

Le réseau que forme l'ICASO est un point de rassemblement de nature interactive, dans l'arène mondiale du travail contre le VIH/sida. Il sert à rassembler et à disséminer de l'information et des analyses sur des thèmes cruciaux, à coordonner le développement des positions des OCLS et autres organismes non gouvernementaux (ONG) quant à ces questions, et à susciter un travail en partenariat avec les principales agences internationales afin d'assurer que les préoccupations et intérêts des OCLS et ONG de partout dans le monde soient articulés et représentés à tous les paliers.

Table des matières

Contexte

Historique de la Déclaration d'engagement	3
Importance de la Déclaration d'engagement	3

Comment utiliser la Déclaration d'engagement pour stimuler la réaction au VIH/sida

Stratégies nationales	4
Stratégies régionales	9

Autres questions et prochaines étapes	11
--	-----------

Introduction

La *Déclaration d'engagement sur le VIH/sida*, adoptée à l'unanimité par les États membres des Nations Unies en juin 2001, est un document historique. Elle servira de guide à la réaction mondiale de lutte contre le VIH/sida pour la prochaine décennie. L'ICASO a préparé le présent document afin d'aider les ONG à utiliser la Déclaration pour stimuler la réaction au VIH/sida.

Contexte

Historique de la Déclaration d'engagement

La Déclaration d'engagement a été adoptée à l'unanimité par les États membres de l'ONU, le 27 juin 2001 à New York, à l'occasion de la clôture de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGASS) consacrée au VIH/sida. Cette Session extraordinaire était issue d'une résolution adoptée par l'Assemblée générale, le 3 novembre 2000. Une telle rencontre nécessite habituellement des années de préparation, mais celle sur le VIH/sida fut organisée en seulement huit mois – cela illustre bien l'urgence de la situation.

Pendant les mois qui ont précédé la Session extraordinaire, les délégations de pays ont participé à des réunions informelles de consultation afin de discuter des versions du projet de Déclaration. Des représentants intéressés de la société civile ont profité de certaines occasions pour faire part de leurs points de vue aux États membres, lors de ces réunions de consultation. Les ONG se sont également exprimés par la voie de commentaires écrits, de lobbying et d'une participation directe à certaines délégations nationales à l'UNGASS.

Importance de la Déclaration d'engagement

La Déclaration d'engagement est une résolution de l'Assemblée générale. Elle n'a pas le même pouvoir qu'une convention ou un traité formellement ratifié par des États membres. Elle constitue cependant une déclaration d'intention – un plan que les gouvernements promettent de suivre.

La Déclaration d'engagement sur le VIH/sida est importante. Elle établit des objectifs concrets, notamment en matière de prévention, de financement et d'accès aux médicaments essentiels. Par la Déclaration, les gouvernements du monde entier ont convenu d'un engagement sans précédent. Ils ont développé un énoncé collectif qui décrit en détail une stratégie de lutte contre le sida – une stratégie qui comporte des buts et des échéanciers précis. Il s'agit d'un plan que la société civile peut utiliser pour promouvoir une action rehaussée en matière de sida et pour exiger l'imputabilité des gouvernements. La Déclaration d'engagement servira désormais d'instrument pour mesurer nos progrès. Les gouvernements ne pourront faire marche arrière quant à ce qui est énoncé dans la Déclaration.

Deux aspects particuliers de la Déclaration auraient pu être davantage améliorés. Le texte n'énumère pas les groupes vulnérables au VIH et ne fait pas référence aux *Directives internationales* sur le VIH/sida et les droits de la personne. Toutefois, de façon générale, la Déclaration est un document solide.

La Déclaration d'engagement ne modifiera pas les efforts que nous déployons sur la ligne de front. Elle pourra cependant nous servir à mobiliser des gouvernements et des organismes internationaux, afin qu'ils investissent plus de ressources dans ce travail.

Enfin, il ne suffira pas de déléguer aux gouvernements la responsabilité de mettre en œuvre la Déclaration d'engagement. La société civile devra faire sa part dans ce processus. Nous devrions indiquer à nos gouvernements que nous partagerons cette responsabilité s'ils nous impliquent de façon significative dans le développement et la mise en œuvre des plans d'action qui concrétiseront les engagements énoncés dans la Déclaration.

Comment utiliser la Déclaration d'engagement pour stimuler la réaction au VIH/sida

Cette section recommande des stratégies à adopter aux paliers national et régional. Les ONG ne pourront pas mener toutes les stratégies ci-dessous – chacun devrait plutôt choisir les stratégies qui lui conviennent.

Stratégies nationales

1. Disséminer la Déclaration d'engagement à grande échelle, à des organismes et individus du domaine du VIH/sida.

En votant pour l'adoption de la Déclaration, votre gouvernement a promis d'atteindre plusieurs objectifs et de respecter divers engagements. Nous devons disséminer la Déclaration à grande échelle autant que possible, afin que les gens connaissent ces objectifs et engagements. Voici une liste partielle d'intervenants qui devraient recevoir un exemplaire de la Déclaration:

- ONG
- organismes de droits de la personne et de développement
- professionnels de la santé, chercheurs, universitaires
- politiciens et dirigeants gouvernementaux
- médias

Les ONG devraient en recevoir plusieurs exemplaires. Voir l'encadré au début du document, pour savoir comment se procurer des exemplaires de la Déclaration d'engagement.

2. Disséminer le présent guide à grande échelle, à des organismes et individus du domaine du VIH/sida.

Ce guide est un outil qui aidera les ONG à utiliser efficacement la Déclaration d'engagement.

3. Analyser la Déclaration d'engagement et établir des priorités.

La Déclaration contient plus de 50 objectifs et engagements. Vous devez choisir les aspects sur lesquels vous concentrerez vos efforts, lorsque vous exhorterez votre gouvernement à l'action (voir la prochaine stratégie). Au départ, du moins, vous devrez être sélectif. Éventuellement, vous serez peut-être en mesure d'aborder tous les aspects de la Déclaration.

Vous pourriez envisager de mettre l'accent sur les engagements qui concernent le leadership. L'une des raisons qui justifie l'importance de la Déclaration est que les gouvernements ont reconnu la nécessité d'un leadership accru en matière de VIH/sida. Si vous décidez d'orienter vos efforts vers ce thème, vous devriez vous procurer et disséminer des exemplaires du *Cadre stratégique mondial sur le VIH/sida*. Ce document de l'ONUSIDA, adopté en décembre 2000, a guidé la réaction de l'ONU devant l'épidémie. Il contient une section éloquentes à propos du leadership. Il est accessible (en format PDF) en français, en anglais, en espagnol et en russe sur le site Web de l'UNGASS à <<http://www.un.org/ga/aids>>. Cliquez sur «Documents».

Voici d'autres exemples d'engagements que vous pourriez inscrire sur votre liste de priorités:

- ✓ Établir des systèmes de surveillance pour la promotion et la protection des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida (PVVIH/sida).
- ✓ Adopter des lois, règlements et autres mesures afin d'éliminer toute forme de discrimination à l'endroit des personnes vivant avec le VIH/sida ou appartenant à une communauté vulnérable.
- ✓ Réduire de 25% l'incidence du VIH parmi les jeunes.
- ✓ Développer des stratégies nationales pour renforcer les systèmes de soins de santé et s'attaquer aux facteurs qui affectent la provision de médicaments anti-VIH (y compris les prix).
- ✓ Développer des stratégies nationales pour accroître et perfectionner la capacité de promouvoir un milieu de soutien pour les orphelins, les filles et les garçons affectés par le VIH/sida.
- ✓ Assurer qu'au moins 90% des jeunes aient accès à l'information, à l'éducation et aux services essentiels au développement des compétences de vie dont ils ont besoin pour réduire leur vulnérabilité au VIH.

Vous pourriez organiser une réunion d'ONG dans votre ville, région ou pays, pour discuter en détail de la Déclaration, de ses objectifs et de leur signification, etc. Vous pourriez aussi convoquer une rencontre entre des ONG et des dirigeants gouvernementaux, pour discuter de la façon dont les engagements de la Déclaration pourraient être intégrés à une stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida. Il serait utile d'impliquer des ONG ayant participé à l'UNGASS à New York, afin qu'ils vous apportent des éléments de contexte.

4. Exigez que votre gouvernement rende des comptes, quant au suivi des engagements énoncés dans la Déclaration et à l'UNGASS.

La Déclaration et les propos tenus par votre gouvernement à l'UNGASS sont des outils que vous pouvez utiliser pour l'encourager et/ou l'exhorter à en faire davantage, dans la lutte contre l'épidémie. Voici des actions suggérées:

- **Développez et mettez en œuvre des plans de lobbying et de promotion des intérêts.** Par exemple:
 - Demandez à votre gouvernement comment il compte atteindre les objectifs de la Déclaration et mettre en œuvre les autres engagements qui y sont énoncés. Indiquez-lui ceux que vous jugez prioritaires. Incitez-le à développer un plan d'action spécifique, assorti d'échéanciers.
 - Faites pression auprès de votre gouvernement afin qu'il révise et modifie sa stratégie nationale de lutte contre le sida (ou d'autres plans), pour qu'elle reflète les engagements de la Déclaration.

- Demandez à votre gouvernement comment il entend surveiller la poursuite des objectifs et engagements de la Déclaration.
 - Faites du lobbying auprès de votre gouvernement afin qu'il consacre plus de ressources à la réaction au VIH/sida.
 - Faites pression auprès de votre gouvernement afin qu'il développe des stratégies pour mieux mobiliser et coordonner l'aide internationale.
 - Faites du lobbying auprès de votre gouvernement afin qu'il octroie la majeure portion de tout financement supplémentaire au travail des organismes communautaires.
 - Encouragez votre gouvernement à mener une évaluation de la capacité des institutions nationales de diriger une vaste réaction multisectorielle devant l'épidémie.
- **Organisez des réunions avec d'autres ONG de lutte contre le VIH/sida** dans votre pays, pour développer un approche commune de lobbying et de promotion des intérêts et pour échanger de l'information sur vos activités respectives à ce chapitre.
 - **Approchez d'autres individus qui œuvrent dans le domaine du VIH/sida** – des professionnels de la santé, des chercheurs, des universitaires, etc. – et demandez-leur d'appuyer vos efforts de lobbying et de promotion des intérêts.
 - **Suscitez, dans votre pays, un appui aux groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH/sida.** Les groupes thématiques ont pour but de soutenir la réaction nationale au VIH/sida en assurant la coordination entre les organismes de l'ONU impliqués dans le travail sur le VIH/sida. Jusqu'ici, des groupes thématiques fonctionnent bien avec les ONG de certains pays, et moins bien ailleurs. Dans les pays où la collaboration n'est pas grande, faites pression pour un travail plus étroit entre les groupes thématiques et les ONG. Encouragez aussi les groupes thématiques à modifier leurs plans de travail pour assurer leur cohérence avec la Déclaration d'engagement.
 - **Obtenez copie des discours prononcés par les représentants de votre gouvernement** à l'Assemblée générale et à d'autres UNGASS. Certains pays sont allés au delà du contenu de la Déclaration; d'autres n'en ont pas fait autant. Peu importe le cas, vous pouvez utiliser ces discours comme instrument de promotion des intérêts. Vous devriez pouvoir en obtenir copie auprès d'individus qui travaillent sur le VIH/sida à votre ministère de la Santé, ou auprès de votre ministère des Affaires étrangères.

Au moment de développer votre plan de lobbying et de promotion des intérêts, vous devrez tenir compte de facteurs tels (a) la qualité des réactions antérieures de votre gouvernement devant le VIH/sida; (b) la situation de l'épidémie dans votre pays; (c) les ressources dont dispose votre gouvernement et votre organisme; (d) l'historique de collaboration entre le gouvernement et les ONG dans votre pays, ainsi que l'attitude de votre gouvernement à l'égard de la collaboration avec les ONG; et (e) les personnes clés à approcher, au sein de votre gouvernement. Dans certains cas, il pourrait être important de demander d'abord une rencontre avec des dirigeants gouvernementaux pour leur indiquer que la communauté des ONG est disposée et prête à collaborer avec eux à la mise en œuvre de la Déclaration. Dans d'autres cas, lorsqu'il existe une bonne relation de travail, vous pouvez amorcer le développement et la mise en œuvre d'un plan plus articulé de lobbying et de promotion des intérêts, assorti de vos propres objectifs, pour faire

5. *Faites pression pour être impliqués dans le processus.*

En plus d'exhorter votre gouvernement à donner suite aux engagements énoncés dans la Déclaration, vous devriez demander et/ou exiger que les ONG soient impliqués dans le développement de tout plan d'action. La Déclaration souligne elle-même que la participation à part entière des PVVIH/sida, des jeunes et des membres de la société civile à l'élaboration, à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes est cruciale au développement d'une réaction efficace de lutte contre l'épidémie.

6. *Déterminez si votre organisme appuiera la Déclaration d'engagement.*

Examinez la Déclaration et déterminez si votre organisme y exprimera un appui officiel. Si oui, cela pourrait rehausser vos efforts de promotion des intérêts et votre partenariat avec le gouvernement. Ce serait une autre façon de montrer à votre gouvernement que la société civile souhaite collaborer avec lui à la mise en œuvre de la Déclaration.

7. *Développez et renforcez les partenariats avec des organismes et individus d'autres domaines que celui du VIH/sida.*

Pour être fructueux, les efforts incitant les gouvernements à donner suite aux engagements de la Déclaration doivent impliquer non seulement des individus et organismes du domaine du VIH/sida, mais aussi des organismes qui s'intéressent aux droits de la personne, au développement, à la santé, au travail et à l'action sociale. Approchez de tels ONG et discutez des façons de collaborer pour assurer la mise en œuvre de la Déclaration dans votre pays. Formez des coalitions.

ONG de pays industrialisés

Les ONG de pays où les ressources sont plus abondantes devraient miser sur des façons d'amener les gouvernements à faire preuve de plus de leadership et d'engagement, dans la réaction globale à l'épidémie. Pour ce faire, ils peuvent notamment exercer des pressions auprès des gouvernements, en faveur de l'augmentation des montants consacrés à l'aide publique au développement. La Déclaration incite les pays à cibler un montant correspondant à 0,7% de leur produit national brut, pour l'aide au développement.

Note de l'ONU sur le VIH/sida

L'ONUSIDA a préparé une note («Guidance note») sur la façon dont les organismes onusiens peuvent aider les gouvernements nationaux à mettre en œuvre les engagements énoncés dans la Déclaration. Elle a été envoyée aux coordonnateurs résidents de l'ONU en septembre 2001. (Les coordonnateurs résidents sont les plus hauts dirigeants de l'ONU, dans chaque pays). La note analyse les éléments qui rendent la Déclaration unique et importante; elle décrit les principes qui devraient guider l'appui du système de l'ONU à sa mise en œuvre; et elle propose une liste d'actions que les dirigeants onusiens peuvent entreprendre. Elle met en relief l'engagement de l'ONUSIDA et du système de l'ONU à assurer que la Déclaration soit utilisée efficacement, afin de rehausser la réaction à l'épidémie de VIH/sida. Il s'agit d'un document public; vous devriez pouvoir en obtenir copie auprès du coordonnateur résident ou d'autres dirigeants de l'ONU dans votre pays.

8. Renforcez la relation de travail avec votre gouvernement.

Dans les pays où des représentants d'ONG ont participé aux délégations de l'UNGASS, assurez-vous que le processus se poursuive autrement dit, continuez de développer le partenariat. Dans les autres pays, lorsque possible, faites des démarches pour amorcer un tel partenariat avec votre gouvernement. Les ONG à travers le monde ont des relations diverses avec leurs gouvernements – parfois collaboratives, parfois non. Identifiez ce qui convient le mieux à votre contexte politique et visez l'amélioration de la relation, si possible. Rappelez à votre gouvernement, au besoin, que vous êtes disponible pour l'aider à mettre en œuvre des programmes et politiques qui contribueront à l'atteinte de ses objectifs.

9. Développez des stratégies pour surveiller la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement, dans votre pays.

La société civile doit surveiller la mise en œuvre des objectifs et engagements énoncés dans la Déclaration – c'est une tâche importante. Discutez avec d'autres ONG de votre pays, pour déterminer la meilleure façon de procéder. Vous pourriez avoir besoin de ressources supplémentaires pour y arriver. La nécessité de mécanismes de surveillance est également abordée dans les *Stratégies régionales*, ci-dessous, et dans la section sur les *Autres questions et prochaines étapes*.

Groupes vulnérables

Bien qu'une liste des groupes vulnérables au VIH n'ait pas été incluse dans la version finale de la Déclaration d'engagement, nous devrions profiter de toute occasion pour les énumérer afin d'assurer que les stratégies répondent aux besoins de ces groupes. Ils sont notamment :

- Les enfants
- les femmes
- les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes
- les travailleurs du sexe et leurs clients
- les utilisateurs de drogue par injection et leurs partenaires sexuels
- les communautés autochtones
- les détenus
- les réfugiés et les populations mobiles

Stratégies régionales

1. Voyez au suivi des engagements régionaux énoncés dans la Déclaration.

Les ONG régionaux de lutte contre le sida devraient analyser la Déclaration et identifier les engagements qu'ils souhaitent aborder. La Déclaration contient des engagements régionaux spécifiques dans deux sections – «Des responsabilités partagées» et «Suivi».

2. Aidez les ONG nationales dans leurs efforts de mise en œuvre de la Déclaration.

Les réseaux régionaux et sous-régionaux d'organismes de lutte contre le sida et de PVVIH/sida devraient développer des stratégies pour soutenir le travail effectué au palier national. Ils devraient solliciter l'avis des ONG de leur région pour déterminer la meilleure façon d'y contribuer.

3. Faites pression en faveur de la tenue de séances à propos de la Déclaration, lors de conférences régionales et sous-régionales sur le VIH/sida et des réunions régionales du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

Ces séances pourraient comporter (a) des discussions sur les prochaines étapes de la mise en œuvre de la Déclaration; et (b) du perfectionnement des compétences de lobbying auprès des gouvernements, relativement à la Déclaration. Vous pourriez demander un statut consultatif auprès de l'ECOSOC. Pour plus de détails, voir l'encadré à la page 12.

4. Faites pression en faveur de la tenue de séances à propos du VIH/sida en général, et de la Déclaration, à des conférences régionales pertinentes dans d'autres domaines que celui du VIH/sida.

Il pourrait s'agir de conférences sur les femmes, les droits de la personne, le racisme ou les questions de syndicalisme.

5. Développez et renforcez les partenariats avec des coalitions, des réseaux et des organismes régionaux d'autres domaines que le VIH/sida.

Vu la vaste portée des engagements de la Déclaration, des coalitions, réseaux et organismes régionaux de domaines variés seront intéressés à collaborer avec des organismes de lutte contre le sida pour veiller à la mise en œuvre de la Déclaration.

6. Partagez des expériences, des histoires de succès et des leçons.

Au fil de notre travail au palier national pour l'application de la Déclaration, nous devons partager nos expériences et apprendre de nos réussites et échecs.

7. Développez des stratégies pour surveiller la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement dans votre région.

Les organismes régionaux de lutte contre le sida devraient surveiller la mise en œuvre des engagements régionaux énoncés dans la Déclaration et identifier la meilleure façon d'aider les ONG nationales dans la surveillance requise au palier national. Voir les *Autres questions et prochaines étapes*, ci-dessous.

Directives internationales sur le VIH/sida et droits de la personne

Lors des négociations sur le projet de Déclaration, on a longuement discuté de la question d'y reconnaître ou non les *Directives internationales* sur le VIH/sida et les droits de la personne. Malheureusement, on n'y fait pas référence dans la version finale de la Déclaration. Certains pays soutenaient que l'on ne pouvait le faire puisque les Directives ne sont pas un document des Nations Unies. Bien que l'ONU ait parrainé le mécanisme d'élaboration des Directives, celles-ci n'ont été formellement adoptées par aucun organisme ou instance de l'ONU. Néanmoins, il faut noter que la Commission des droits de l'homme de l'ONU a demandé à tous les États membres de rendre compte de leurs progrès dans la promotion et la mise en œuvre des Directives.

Les Directives sont accessibles en français, en anglais, en espagnol, en russe et en arabe sur le site Web de l'ONUSIDA à <<http://www.unaids.org>>. Cliquez sur «Publications», puis sur «Documents organized by subject» et sur «Human rights, ethics and law».

Note : L'ICASO a produit deux documents à propos des Directives – un *Guide d'action sociale sur les Directives internationales sur le VIH/sida et les droits de la personne*, et un *Résumé des Directives internationales sur le VIH/sida et les droits de la personne à l'intention des ONG*. Ces documents sont accessibles en français, en anglais et en espagnol sur le site Web de l'ICASO à <<http://www.icaso.org>>.

Autres questions et prochaines étapes

Prochaine session de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale effectuera des examens annuels (d'au moins une journée) sur les progrès de la mise en œuvre de la Déclaration. Au cours des prochains mois, l'ICASO développera des stratégies pour impliquer la société civile le plus efficacement possible dans ces examens.

Surveillance de la mise en œuvre de la Déclaration

Durant les prochains mois, de nombreuses discussions se tiendront entre ONG, lors de conférences régionales et ailleurs, sur la façon de veiller à la mise en œuvre des engagements énoncés dans la Déclaration. Devrions-nous exiger la création par la société civile d'une instance formelle de surveillance? (Cette idée fut soulevée lors de séances pour ONG, à l'UNGASS.) De quel type de système de surveillance avons-nous besoin au palier mondial? Au palier régional? Comment les ONG qui travaillent aux paliers mondial et régional peuvent-ils le mieux soutenir les efforts de surveillance requis dans votre pays? Comment surveillera-t-on l'atteinte des objectifs énoncés dans la Déclaration? Les systèmes de surveillance actuels sont-ils adéquats ou devra-t-on en développer de nouveaux? Si de nouveaux systèmes sont requis, quelles actions devraient être posées aux paliers mondial et régional pour ce faire?

Nous prévoyons que l'ONUSIDA élaborera une stratégie de surveillance et qu'il en annoncera les détails dans quelques mois. La société civile devra déterminer comment elle peut utiliser la stratégie de l'ONUSIDA dans son travail et ce qu'elle devra faire d'autre à ce chapitre.

Surveillance : dates importantes

En développant des stratégies de surveillance, nous devons garder à l'esprit que la plupart des engagements à dimension temporelle, dans la Déclaration, sont associés à l'une des trois dates suivantes :

- 2003: moment où plusieurs stratégies et plans doivent avoir été développés;
- 2005: moment où ces stratégies et plans doivent avoir été mis en application (du moins, leur mise en œuvre devrait être bien avancée);
- 2010: moment où nous devrions pouvoir mesurer un impact significatif.

Conférences régionales et mondiales

Nous aurons l'occasion, lors de conférences régionales et mondiales, de poursuivre nos discussions sur la Déclaration d'engagement, le mécanisme de surveillance et l'examen annuel des progrès par l'Assemblée générale. Ces conférences permettront aussi aux ONG de partager des expériences et des leçons apprises, relativement à la Déclaration.

Que fera l'ICASO?

En tant qu'intervenant clé dans la préparation de l'UNGASS sur le VIH/sida, l'ICASO compte investir encore de l'énergie et des ressources dans ses activités de suivi. Le présent guide en est un exemple. L'ICASO planifie d'autres activités pour assurer que les ONG et les autres organismes de la société civile demeurent informés des développements relatifs à la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement.

Voici quelques exemples de ce que l'ICASO prévoit réaliser :

- Assurer une liaison continue avec l'ONUSIDA, à propos de son plan d'offrir des conseils pour les mécanismes de surveillance au palier national;
- disséminer des mises à jour périodiques sur le développement du Fonds mondial pour la lutte contre le sida et la santé, et sur d'autres activités visant l'atteinte des objectifs énoncés dans la Déclaration;
- organiser des séances d'information sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Fonds mondial, lors de diverses conférences internationales (aux paliers régional et mondial);
- mener une recherche dans des pays sélectionnés, à propos des progrès réalisés;
- offrir une analyse et des répliques aux rapports annuels du Secrétaire général de l'ONU sur la mise en œuvre de la Déclaration.

L'ICASO continuera de recueillir et de disséminer de l'information sur ses activités et celles d'autres organismes, au cours des prochains mois. N'hésitez pas à nous contacter, pour plus de détails sur nos activités.

Pour s'impliquer davantage dans les affaires de l'ONU

L'UNGASS nous a révélé l'importance de comprendre les procédures et politiques des Nations Unies. En plus de l'Assemblée générale qui procédera à des examens annuels de la Déclaration, plusieurs autres instances des Nations Unies discutent de questions relatives au VIH/sida (p.ex., la Commission des droits de l'homme, la Commission de la condition de la femme et le Comité des droits de l'enfant). Par ailleurs, on discute aussi de ces questions lors de conférences parrainées par l'ONU (p.ex., l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, la Conférence internationale sur le financement du développement) et lors d'autres Sessions extraordinaires, comme l'UNGASS consacrée aux enfants. Les ONG devraient envisager de demander un statut consultatif auprès de l'ECOSOC pour participer activement à diverses rencontres de l'ONU. Pour plus d'information sur la demande d'un tel statut, contacter Leslie Wright, Conférence des ONG (CONGO) —

tél.: (212) 986-8557; courriel: <congovp@msm.com>.



ICASO

Secrétariat Central

399, rue Church (4^e étage)

Toronto, ON

CANADA M5B 2J6

Téléphone: (1-416) 340-2437

Télécopieur: (1-416) 340-8224

Courriel: info@icaso.org

www.icaso.org